

L'an deux mille seize et le 7 juillet, à 19 heures, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

**Présents** : Bruno DALBIN, Marie-Thérèse DELOUSTAL, Louis DROC, Olivia MAILLEBUAU, adjoints.

Jean-Claude BRUGIÉ, Bernard CAUSSE, Mireille CENSI, Anne DAURENJOU-STRASSER, Babeth FERNANDEZ, Jean-Paul LAFFLY, Philippe MORRISSE, Robert SAULES, Raymond SÉGURET, conseillers municipaux.

**Représentés** :

Lionel JOULIA a donné pouvoir à Babeth FERNANDEZ.

Nicolas JULVÉ a donné pouvoir à Olivia MAILLEBUAU.

Sandrine NOËL a donné pouvoir à Anne DAURENJOU-STRASSER.

Bernadette MARRIAT a donné pouvoir à Raymond SÉGURET.

**Absente** : Anne LE BAUX.

Madame Anne DAURENJOU-STRASSER a été nommée secrétaire.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160707-1

### TARIF CANTINE ECOLE SOUYRI

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les différents coûts de fonctionnement de la cantine de l'école de Souyri et donne lecture du courrier reçu de l'Auberge de Bruéjous informant la Commune d'une augmentation du prix du repas de 1 centime d'Euro pour l'année scolaire 2016/2017.

Sur sa proposition, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, considérant la modicité de cette augmentation, décide de ne pas modifier le prix du ticket repas à la cantine de l'école publique de Souyri qui reste fixé à 3,50 € pour l'année scolaire 2016/2017.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160707-2

### P.A.P.I. PONT DE COUGOUSSE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération du 15 octobre 2013 la Commune de Salles-la-Source avait inscrit au Programme d'actions de prévention des inondations (P.A.P.I.) du bassin versant du Lot, une étude pour envisager les mesures à prendre afin de réduire les risques liés à la faiblesse du pont de Cougousse.

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'Offres réunie le 23 mai 2016, il propose de confier les études au bureau CEREG INGENIERIE, mieux disant, pour un montant total (tranche ferme et tranche conditionnelle) de 31 908 € T.T.C. Les crédits sont inscrits ou à inscrire aux B.P. 2016 et 2017.

Après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve le choix de ce bureau,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché à Procédure Adaptée et tout document se rapportant à ce dossier.

☞☞☞☞☞

Objet de la délibération n°20160707-3

## SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions suivantes :

- Centre d'incendie et de secours de Rodez.

Les communes rattachées à ce centre ont été sollicitées pour contribuer financièrement à la rénovation des vestiaires. La participation de Salles-la-Source, dont près de la moitié du territoire est défendue par ce centre se monte à 2 107 euros.

- F.O.D.S.A.

Comme chaque année, la participation de la Commune est sollicitée à hauteur de 920 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d'une subvention de 2 107 Euros au Centre d'incendie et de secours de Rodez
- par 16 voix pour et 2 abstentions, approuve le versement d'une subvention de 920 euros à la F.O.D.S.A.

Les crédits seront prélevés au compte 022, dépenses imprévues de fonctionnement.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20160707-4

## CŒUR DE VILLAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre du projet Cœur de Village de Salles-la-Source, la tranche concernant l'aménagement du haut de la rue de la Cascade et d'une partie de la rue de la Source doit faire l'objet de travaux.

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'Offres réunie le 23 mai 2016, il propose de confier la réalisation des travaux à l'entreprise COLAS, mieux disante, pour un montant de 186 817,40 € H.T. Les crédits sont inscrits au BP 2016.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve le choix de cette entreprise.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché à Procédure Adaptée et tout document se rapportant à ce dossier.

☺☺☺☺☺

Objet de la délibération n°20160707-5

## GLISSEMENT CHEMIN DE LA ROQUE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en raison des fortes précipitations observées en mai en juin, une partie de la voie communale entre La Roque et Foncoussergues s'est affaissée, nécessitant d'interdire la circulation dans l'attente de la réalisation des travaux de confortement.

Le bureau Géobilan a été mandaté pour étudier les solutions les mieux appropriées à la remise en état de cette voie.

Après consultation et avis de la Commission d'appel d'Offres réunie le 23 mai 2016, il propose de confier la réalisation des travaux à l'entreprise COLAS, mieux disante, pour un montant de 186 817,40 € H.T. Les crédits sont inscrits au BP 2016.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- approuve le choix de cette entreprise.
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le Marché à procédure adaptée et tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Salles-la-Source, les jour, mois et an susdits.